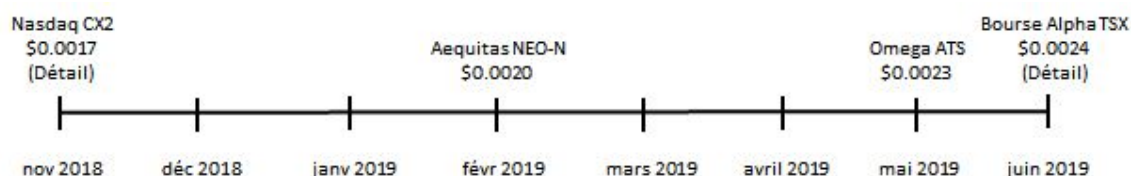


Avis de TMX relatif à la négociation boursière

La TSX propose l'instauration d'un plafond afin de promouvoir un meilleur équilibre pour les rabais applicables aux ordres actifs

La concurrence entre les marchés inversés a récemment mené à une escalade des rabais applicables aux ordres actifs et des frais applicables aux ordres passifs, comme on peut le voir ci-dessous:

Rabais les plus élevés applicables aux ordres actifs sur les marchés inversés pour les titres inscrits à la TSX dont le cours est égal ou supérieur à 1 \$



Dans ce contexte de hausse des rabais et des frais, le secteur s'inquiète de la possibilité d'une segmentation accrue entre le flux d'ordres au détail actifs, pour lesquels les coûts constituent un enjeu important (et qui bénéficient de rabais), et les ordres passifs naturels, pour lesquels les frais d'affichage pourraient aussi être un enjeu.

Nous comprenons ces préoccupations et nous reconnaissons que la Bourse Alpha TSX a aussi joué un rôle dans cette récente escalade de la tarification.

À titre d'exploitant de marché, le fait demeure que nous sommes engagés dans une concurrence à l'égard du flux d'ordres, tout comme nos concurrents. Par conséquent, il faut être conscient qu'une nouvelle escalade des rabais pour ordres actifs inversés pourrait se produire, ce qui exacerberait les préoccupations concernant la segmentation qu'a soulevées le secteur et

dont fait état le [Document de consultation](#) conjoint 23-406 des ACVM et de l'OCRCVM sur l'internalisation.

Par conséquent, nous sommes d'avis que le moment pourrait être venu d'envisager le plafonnement des rabais applicables aux ordres actifs afin de répondre à ces préoccupations et de promouvoir un meilleur équilibre entre les différents intérêts et besoins de nos participants et de leurs clients.

Nous proposons donc un plafonnement des rabais applicables aux ordres actifs reflétant globalement les rabais qui avaient cours avant la dernière escalade de la tarification, soit dans une fourchette comprise entre 0,0010 \$ et 0,0017 \$ par action. Ce plafonnement des rabais favoriserait un meilleur équilibre entre les économies découlant des rabais applicables aux ordres actifs et les coûts imposés aux ordres porteurs de liquidité naturelle en contrepartie de leur appariement avec ce flux d'ordres. Cela permettrait par ailleurs de ne pas entraver déraisonnablement la concurrence entre les marchés, qui pourraient continuer à proposer à leur clientèle diversifiée des offres différenciées.

S'il n'est pas possible d'instaurer un plafonnement par voie réglementaire dans un délai raisonnable, nous prévoyons prendre les devants en appelant l'ensemble des marchés à se réunir afin de discuter des mesures volontaires qui permettraient de répondre à ces préoccupations.

Nous espérons avoir l'occasion d'échanger davantage avec nos participants, nos clients et toute autre partie prenante sur cet important sujet

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec [l'équipe de gestion des comptes](#).

Philip Cox	416-947-4752
Paul Dimtsis	416-947-4335
Laura Hanschke	416-947-4569
Pete Osborne	+44 755 690 996
Jon Schnieder	416-947-4484
Michael Tintinaglia	416-947-6679